



Syndicat Intercommunal de La Vallée du Haut-Giffre

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du 19 septembre 2022

Date de convocation : 09/09/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 19 septembre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Lieu de la réunion : 1 place du Champs de la Poste 74440 Verchaix. Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, BRUNOT Yves, MOGENET Jean-Charles, MONET Valérie, MORIO Daniel, ROUILLER-MARTIN Pascal
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votes exprimés : 8 Pouvoirs : Martin GIRAT à Jérémie BOUVET
Secrétaire : ROUILLER-MARTIN Pascal

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la vacance parmi les délégués de la commune de Samoëns : Christine Carlès (déléguée) et Delphine Dunoyer (suppléante) ne font plus parties du Conseil Municipal, et par conséquent ne font plus partie de l'organe délibérant du SIVHG. A défaut d'avoir désigné un nouveau délégué en remplacement de madame Carlès, la commune est représentée par le Maire, Monsieur Jean-Charles Mogenet, conformément à l'article L5211-8 du CGCT.

1. TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Monsieur le Président propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois non permanents en prévision de la saison d'hiver à venir :

✓ Tableau des effectifs

Filière/grade	Tableau des effectifs du 12/09/2017, modifié le 17 janvier 2022	Nouveau tableau
TECHNIQUE		
<i>Adjoint technique</i>	1	1
<i>Adjoint technique ppl 2ème classe</i>	1	1
<i>Adjoint technique ppl 1ère classe</i>	1	1
ADMINISTRATIF		
<i>Adjoint administratif ppl 1ère classe</i>	1	1
<i>Attaché</i>	1	0

✓ Tableau des emplois non permanents :

Pour rappel, les emplois non permanents ont été créés en raison de la gestion hivernale des activités nordiques, qui induit un accroissement saisonnier d'activité :

Emploi	Tableau des emplois du 13/12/2018	NOUVEAU TABLEAU
<i>Agent d'accueil à temps complet</i>	1	1
<i>Agent d'accueil à temps non complet</i>	1	1
<i>Pisteur secouriste à temps complet</i>	3	3
<i>Conducteur d'engin de damage à temps</i>	2	3

<i>complet</i>		
<i>1 aide au service des pistes</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

Monsieur le Président rappelle que la création d'un 3^{ème} poste de conducteur d'engin de damage vient pallier au départ en disponibilité d'un agent titulaire qui avait la fonction de dameur.

Après distribution du planning prévisionnel de l'hiver 2022-2023, le président précise :

- la baisse de la fréquence de damage du prestataire de service Chantry TP : 4 jours au lieu de 7.
- La création d'un poste de "renfort" permet :
 1. Un renfort en cas de surcroît de travail sur un secteur,
 2. La limite des heures supplémentaires et des dépassements du délai de temps de travail
 3. L'entretien plus régulier des itinéraires raquettes
 4. La possibilité de détacher plus facilement un agent pour le rangement et le débalisage des sites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide les nouveaux tableaux ci-dessus exposés*

2. FINANCEMENT DE LA WEBCAM DE JOUX PLANE

Monsieur le Président rappelle que lors de la préparation budgétaire en date du 14/03/2022, le Conseil a validé le projet d'installation d'une webcam à Joux Plane en inscrivant au budget investissement :

- 15 000€ en dépenses d'investissement
- 10 000€ en recettes d'investissement

Le projet, dont le coût prévisionnel est de 15000€, est conditionné par les accords officiels des offices de tourisme de Samoëns et du Haut-Giffre, pour leurs participations à hauteur de 5000€ chacun.

A ce jour, l'office du tourisme de Samoëns nous a informés ne pas vouloir participer à cette opération. Quant à l'office du Haut-Giffre, il nous informe avoir eu "un avis favorable de la CCMG pour le cofinancement de webcams", mais nous n'avons pas d'information concernant le montant de la participation ni sur ses modalités.

Au vu de ces incertitudes quant-aux cofinancements, Monsieur le Président présente un projet revu à la baisse et propose au Conseil de se prononcer sur le maintien ou non du projet pour une installation dès cet hiver :

Propositions dépenses à minima :

Caméra + modem + technicien :	5 076€
Installation solaire :	5 124€
Installation sur toit du chalet :	420€ au lieu de 4 540€ sur la butte
Total :	10 620€ au lieu de 15 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Décide de reporter le projet à l'année prochaine*

3. PLAN NORDIQUE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Président propose de faire le point sur le dossier destiné au Conseil Départemental dans le cadre de son Plan nordique.

Une première ébauche a été rédigée par les agents du SIVHG. Le dossier, après une présentation du domaine nordique et un état des lieux des différents aménagements et services à disposition des usagers, liste les projets ci-dessous résumés :

Projet	Evaluation TTC	Etat d'avancement
SIVHG : Remplacement d'une motoneige	19392,12€	Dépense engagée
SIVHG : Pose de protection de paravalanches sur le site de Joux Plane	Étude : 12000€	Devis établi, en attente de financement
Commune de Sixt : Salle hors-sac et toilettes publiques du Fer à Cheval		Réunion prévue le 23/09 à 15h

SIVHG : installation d'une webcam sur le site de Joux Plane	15000€	Difficulté de financement
SIVHG : Augmentation de la capacité d'accueil de Joux Plane : projet à établir		Non évalué
SIVHG : Installation d'un stade de biathlon à Joux Plane		Non évalué
SIVHG : Nordic Park	9000€	Montant dispo au BP 2022 : 5232€
Commune de Samoëns : Parking de Joux Plane		Non évalué
Amélioration des points de ventes des forfaits	Aucune	En attente des possibilités du système actuel

Concernant le parking de Joux Plane, les élus de Samoëns proposent d'étudier et faire évaluer les travaux d'amélioration pour la fin du mois.

Le Conseil propose d'étudier plusieurs projets supplémentaires :

- La modélisation du départ des pistes permettant le déneigement de la route jusqu'au restaurant
- La reprise/amélioration de pistes : faire le point complet sur les besoins
- Une zone de croisement des bus sur la partie haute de la route de Joux Plane
- L'intégration de toilettes sèches au projet d'augmentation de la capacité d'accueil de Joux-Plane

Compte-tenu de la complexité du dossier à préparer, le Conseil propose que son élaboration soit soustraite. A cette fin, le Conseil demande aux agents :

- De faire évaluer le coût d'élaboration du dossier
- De se renseigner sur la position du Conseil Départemental concernant le financement des études

Une réunion dédiée au plan nordique sera programmée dès que les agents du SIVHG auront obtenus les renseignements demandés. Le Conseil souhaite que le projet soit présenté au plus tôt et si possible cette fin d'année.

4. PARTICIPATION DU SIVHG AU FINANCEMENT DES NAVETTES

Monsieur le Président résume le projet de convention proposé par la CCMG pour la participation du SIVHG au financement des navettes hivernales. Pour rappel, le SIVHG participe à hauteur de 30000€ par an à ce service depuis l'hiver 2017/2018 :

- o La convention propose de fixer la participation pour l'hiver 2021/2022 à 30000€, période en vigueur de la convention, dès approbation de la présente et au plus tard au 31 septembre 2022.
- o Au-delà, les parties s'engagent à renouveler cette convention pour anticiper le financement de la saison hivernale suivante. (pour l'hiver 2022/2023, la clé de répartition sera à revoir ainsi que ses modalités de versement).
- o Si le SIVHG organise un évènement ponctuel qui implique la mise en place d'un service supplémentaire de navettes, alors il prend en charge les frais supplémentaires correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide la convention proposée*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à son effet*

5. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Président informe l'assemblée que la loi de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur taille de définir leurs Lignes Directrices de Gestion (LDG) à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ces LDG, relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotages des RH, sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique.

6. CONVENTION D'ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Président informe l'assemblée que, la médiation préalable obligatoire est un mode de règlement amiable des différends incluant l'intervention d'un médiateur, tiers de confiance. Lorsqu'une collectivité adhère au dispositif, tout recours contentieux d'un agent contre l'une des décisions concernées par ce dispositif doit, pour être recevable, avoir été précédé d'une tentative de médiation. Cela permet de rétablir le dialogue avec les agents et de limiter les recours contentieux.

Le centre de Gestion de Haute-Savoie propose aux collectivités d'adhérer à la médiation préalable obligatoire, sans surcote pour les collectivités affiliées (car la prestation est incluse dans la cotisation additionnelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide l'adhésion du SIVHG à la médiation préalable obligatoire proposée par le CDG*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à son effet*

7. COURRIER DU MAIRE DE MORILLON CONCERNANT LA CLE DE REPARTITION

Monsieur le Président fait lecture du courrier émanant du maire de Morillon, concernant les contributions communales au budget du SIVHG et notamment une réflexion sur la refonte de la répartition entre chaque commune et des nouvelles orientations stratégiques de Morillon.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'organiser une réunion sur ce sujet avec les 4 Maires du Haut-Giffre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Donne son accord à cette proposition*

8. QUESTIONS DIVERSES

- **DEMANDE DE L'OFFICE DU TOURISME DE SAMOËNS**

Monsieur Yves Brunot informe l'assemblée d'une proposition émanant de l'office du Tourisme de Samoëns : l'office du tourisme, cherchant à pallier à son manque de place, souhaiterait récupérer la partie qui est mise à disposition du domaine nordique chaque hiver, et propose que la vente des forfaits soit faite par les employés de l'office du tourisme.

Les agents du SIVHG précisent que les fonctions des agents d'accueil du domaine nordique ne se limitent pas à la vente des forfaits, elles ont notamment en charge la transmission quotidienne des informations nordiques, elles assurent l'information physique et téléphonique aux usagers en ayant une connaissance approfondie du domaine et des activités nordiques, elles sont le relais des secours, etc...

Monsieur le Président propose que Monsieur Mahaut et Madame Coffy rencontrent le Directeur de l'office du tourisme pour échanger sur le sujet

- **ACHAT D'UNE FENDEUSE**

Compte-tenu de l'intérêt d'avoir une fendeuse à bois permettant de préparer le bois de chauffage en interne, Sachant que la location d'une fendeuse s'élève à 180€ par jour,

Compte tenu de la volonté du SIVHG de vendre son tondo-broyeur, qui a été évalué à 1000€TTC par l'entreprise Vaudaux,

Vu la proposition de Ricco Motoculture et jardin, de reprendre le tondo-broyeur pour un montant de 1089€ TTC, dans le cadre de l'achat d'une fendeuse à bois pour un montant identique,

Monsieur le Président propose d'accepter l'offre de l'entreprise Ricco motoculture.

A cette fin il propose la Décision Modificative suivante au budget 2022 :

- Augmentation des recettes d'investissement au compte 024 : 1089€
- Augmentation des dépenses d'investissement au compte 2188 : 1089€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Donne son accord à cette proposition*

- *Valide la décision modificative ci-dessus exposée*

- **FAUCHAGE DES PISTES SUR LA COMMUNE DE SAMOËNS**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Samoëns, à partir de cette année, ne prendra plus à sa charge le fauchage des pistes de ski de fond.

Après vérification sur le terrain, les services ont constaté qu'il ne sera pas nécessaire de faire procéder au fauchage pour cet hiver, les portions nécessitant une intervention pourront être gérées par le personnel du SIVHG.

En revanche, il faudra prévoir sur les prochains budgets une enveloppe prévisionnelle pour assurer régulièrement ce fauchage nécessitant un engin spécifique, comme cela a été fait en 2022 pour le fauchage des pistes sur la commune de Sixt Fer à Cheval.

Monsieur Mahaut, considérant que le passage d'une faucardeuse au rythme d'une année sur deux est suffisant, propose qu'un budget "fauchage" soit programmé chaque année en alternant les secteurs.

- **TRAVAUX DE PISTES**

Monsieur le Président informe l'assemblée des devis reçus pour les travaux de pistes envisagés pour cet automne :

1. Sur le secteur de Joux Plane, des travaux d'urgence sont à faire car le glissement du talus sur la piste de la bourgeoise empêche le passage de la dameuse et ne permet plus l'entretien de celle-ci. L'entreprise Tronchet TP propose d'intervenir pour un montant de 4116€ TTC
2. Sur le secteur de Nambride, régulièrement lors de perturbations, la piste est inondée et la neige lessivée. Pour réduire l'impact des précipitations il est prévu par l'entreprise Chantry TP la création d'un fossé et le busage du chemin + la reprise d'un fossé en partie basse et remplacement de la buse existante pour un montant de 9324€ TTC

Considérant que l'ensemble des travaux s'élève à 13440€ alors que la somme prévue au budget était de 10000€, soit 3440€ supplémentaires,

Considérant que certaines réalisations prévues au chapitre 21 ont été moins coûteuses que prévu, ou annulées (mobilier/TPE sur pistes/pick-up), permettant une "économie" de 3800€,

Le Président propose au Conseil de valider les devis de travaux présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Donne son accord à la réalisation des travaux sur les secteurs de Joux Plane et Nambride*
- *Autorise le Président à signer les devis proposés par Chantry TP et Tronchet TP*

- **ADHESION HAUT-GIFFRE TOURISME**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Haut-Giffre Tourisme sollicite l'adhésion du SIVHG pour la promotion des activités nordiques ainsi que la vente de la billetterie pour la saison 2022-2023 dans leurs points d'accueil. Cette adhésion est fonction des options choisies et le montant est compris entre 100 à 600€ TTC.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que cette demande est nouvelle et que le SIVHG n'a jamais réglé de cotisations aux offices du tourisme de la vallée.

Jean Charles Mogenet souligne que le SIVHG est une collectivité publique et non un prestataire privé.

Le Conseil syndical propose de rejeter la demande d'adhésion à Haut Giffre Tourisme et de rédiger un courrier en ce sens.

- **CHIENS DE TRAINÉAU**

Monsieur le Président présente le dossier d'implantation d'un nouveau musher sur le domaine nordique du Haut-Giffre, accueilli favorablement lors du dernier conseil.

Après étude du dossier et afin de préparer une convention entre le nouveau musher et le SIVHG, Monsieur le Président propose de soumettre aux votes les points clés du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Donne son accord pour la suppression de la boucle de ski de fond du Frénalay et sa requalification en piste de chiens de traîneau*

- *Donne son accord pour l'exploitation d'une piste de chiens de traîneau dans la plaine de Vallon*
- *Refuse la présence des chiens de traîneau sur le site de Joux-Plane, même après la fermeture du site*
- *Propose une contribution financière du musher fixée à 100€/semaine travaillée*
- **IDENTITE GRAPHIQUE**

Monsieur le Président expose à l'assemblée les différents logos et textes travaillés par la société ANAGA pour la nouvelle identité graphique du domaine nordique et demande l'avis de chacun. Le logo choisi sera présent sur les différents supports de communication du SIVHG et également sur les tenues du personnel.

- **PLAN DES PISTES**

Pour faire suite à la réunion du service des pistes en fin de saison 2021/2022, M. Mahaut propose à l'assemblée de remettre sur le plan des pistes le "secteur de Lairon" sous la forme d'un "bonus lorsque ce secteur n'est pas soumis aux avalanches". Il précise que l'insertion de ce bonus engendre des frais de graphisme supplémentaires de 300€ TTC.

L'assemblée donne un avis favorable à cette proposition

La séance est levée à 20h30

Le Président, Alain BARBIER

Le secrétaire de séance,
Pascal ROUILLER-MARTIN

